



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL SEANCE DU 09 juin 2022

20 heures 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 02 juin 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LAUGIS Frédéric, Maire, le 09 juin 2022 à 20h00 salle de conseil de la Mairie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 05 mai 2022

Délibérations

Décision modificative budgétaire n° 1 : budget commune

Décision modificative budgétaire n° 2 : budget annexe assainissement

Attribution du marché Café associatif

Convention occupation du domaine public : LE P'TIT PIGMA'S

Décisions

n° 2022-11

Divers

Présents : Monsieur CHEVALIER Hugues, Monsieur DESLIS Corentin, Madame GUEPIN Sandrine, Monsieur JANVIER Fabien, Monsieur LAUGIS Frédéric, Monsieur LEDRU Emmanuel, Madame LETOURMY Florence, Monsieur NAUDIN Arnaud, Monsieur PODEVIN Daniel, Madame VAULET Marie-Bélandre, Madame PESSARD Alexandra, Madame MARTEAU Magali, Madame DONDEL Céline

Absents excusés :

Absents :

Représentés par : Monsieur GUILLON Claude représenté par Monsieur JANVIER Fabien

Secrétaire de Séance : Monsieur DESLIS Corentin.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le secrétaire,
Monsieur DESLIS Corentin

Le Maire,
Frédéric LAUGIS

Approbation du Procès-verbal du 05 mai 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 05 mai 2022.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal la réception d'un courrier de notification de jugement en date du 30 mai 2022 à la suite des élections municipales du 20 mars dernier. La notification informe que l'élection de Monsieur Guy Lehmann en tant que conseiller municipal est annulée et qu'il n'y aura pas de 2^{ème} tour.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à partir du 1^{er} juillet 2022, les règles concernant le procès-verbal de la séance, la publicité, la conservation et la diffusion des délibérations du conseil municipal sont modifiées par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021.

DE_2022_041 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - BUDGET COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1320.00	
744	FCTVA		1320.00
TOTAL :		1320.00	1320.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2041582 - 294	Autres grpts - Bâtiments et installat°	2139.63	
2313 - 274	Constructions	50000.00	
2315 - 280	Installat°, matériel et outillage techni	-2139.63	
1641	Emprunts en euros		50000.00
TOTAL :		50000.00	50000.00
TOTAL :		51320.00	51320.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 10/06/2022,
de la réception le 10/06/2022 - Et de l'affichage le 10/06/2022
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20220609-DE_2022_041-DE

DE_2022_042 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-402.00	
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	402.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté
 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0
 Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 10/06/2022,
 de la réception le 10/06/2022 - Et de l'affichage le 10/06/2022
 Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
 N° 037-213701550-20220609-DE_2022_042-DE

DE_2022_043 ATTRIBUTION DU MARCHE DU CAFE ASSOCIATIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° DE_2021_042 en date du 12 juillet 2021 relative à la consultation du marché du café associatif,

Vu les certificats de non opposition aux déclarations préalables de travaux n° DP03715521R006 et n° DP03715521R0024,

Vu la délibération n° DE_2019_025 en date du 14 mars 2019 relative au contrat de maîtrise d'œuvre,

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité en date du 17 mars 2022 émettant un avis favorable pour ce projet,

Vu le procès-verbal de la sous-commission Départementale de Sécurité E.R.P./I.G.H. en date du 24 mars 2022 émettant un avis favorable avec prescriptions techniques,

Vu la décision n° 2021-34 en date du 13 août 2021 relative aux missions de contrôles technique et SPS,

Considérant une procédure adaptée au Code des Marchés Publics lancée le 03 mars 2022,

Considérant l'analyse des offres et l'avis de la commission bâtiment en date du 04 mai 2022 en présence du représentant de SOLIHA d'Indre-et-Loire, en qualité de Maître d'œuvre,

Il est proposé de retenir le choix de la commission d'ouverture des plis, qui se présente comme suit :

Lot n° 1 – Démolitions - Maçonnerie

Entreprise – BATI RACAN – rue de Rome – 37370 NEUVY LE ROI

Montant H.T.	91 235.87 €
Montant TVA	18 247.17 €
Montant T.T.C.	109 483.04 €

Lot n° 2 – Charpente - Couverture

Entreprise – EURL RAIMBAULT – 39 rue du Bois Bouquin – 37110 CHATEAU-RENAULT

Montant H.T.	23 899.65 €
Montant TVA	4779.93 €
Montant T.T.C.	28 679.58 €

Lot n° 3 – Menuiseries intérieures - extérieures

Entreprise – MES MENUISERIE – Carroi des Grandes Maisons – 37380 SAINT LAURENT EN GATINES

Montant H.T.	35 779.29 €
Montant TVA	7 155.86 €
Montant T.T.C.	42 935.15 €

Lot n° 4 – Plâtrerie - Isolation

Entreprise – EURL PRO POSE – Les Teils – 37110 MONTHODON

Montant H.T.	12 918.50 €
Montant TVA	2 583.70 €
Montant T.T.C.	15 502.20 €

Lot n° 5 – Electricité – Ventilation

Entreprise - THIBIERGE – ZA la Tremblaie – BP 2 – 41190 HERBAULT

Montant H.T.	20 674.87 €
Montant TVA	1 524.81 €
Montant T.T.C.	24 809.84 €

Lot n° 6 – Plomberie - Sanitaires

Entreprise – ROMAIN FRESNAY – 21 rue Pierre Moreau – 37110 CHATEAU-RENAULT

Montant H.T.	4 633.67 €
Montant TVA	926.73 €
Montant T.T.C.	5 560.40 €

Lot n° 7 – Carrelage faïence

Entreprise - BRAZILIER – ZI la Boitardière – 264 rue de la Musse – BP 258 – 37402 AMBOISE CEDEX

Montant H.T.	7 605.35 €
Montant TVA	1 521.07 €
Montant T.T.C.	9 126.42 €

Lot n° 8 – Peinture

Entreprise - PINXYL – 6 rue Gustave Eiffel – ZI Ormeaux – CS 10054 – 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

Montant H.T.	6 104.00 €
Montant TVA	1 220.80 €
Montant T.T.C.	7 324.80 €

Lot n° 9 – Désamiantage

Entreprise – FP ENVIRONNEMENT – 37 rue des Grands Mortiers – 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

Montant H.T.	10 768.49 €
Montant TVA	2 153.70 €
Montant T.T.C.	12 922.18 €

Le montant global des travaux H.T. s'élève à 213 619.69 €, (deux cent treize mille six cent dix-neuf euros et soixante-neuf centimes),

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'entériner et d'acter le choix des entreprises retenues par la commission,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant avec les entreprises énoncées,
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2022, opération n° 274.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 10/06/2022,
de la réception le 10/06/2022 - Et de l'affichage le 10/06/2022
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20220609-DE_2022_043-DE

DE_2022_044 CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : LE P'TIT PIGMA'S
DE_2022_044BIS CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : LE P'TIT PIGMA'S

Monsieur le Maire,

Vu la demande du Commerçant Ambulant « LE P'TIT PIGMA'S » sollicitant l'autorisation d'un emplacement sur la commune en vue de la vente de sandwiches à emporter le vendredi soir,

Vu la possibilité de mettre à disposition un espace public sis sur le parking des écoles « rue du Commerce »

Considérant que ce service est d'intérêt communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'accepter la mise à disposition d'un emplacement public sis sur le parking des écoles pour l'installation d'un commerce ambulancier de type « Sandwicherie » au nom de Monsieur COLLONGUES Antony,

D'instaurer une redevance annuelle d'occupation du domaine public,

De fixer son montant annuel à 80 €, redevance mise en recouvrement le 10 juin de chaque année au vu d'un avis des sommes à payer et ce à compter de 2022.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° DE_2022_044 du 09 juin 2022 suite à une erreur matérielle.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 10/06/2022,
de la réception le 10/06/2022 - Et de l'affichage le 10/06/2022
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20220609-DE_2022_044BIS-DE

Décisions

N° 2022-11	Entretien des accotements voirie 2 544.00 € TTC	GUILLON Claude et fils MONTHODON (37)
------------	--	--

Divers

- Recensement de la population 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. La commune devra recruter un agent recenseur pour cette période.

- Sécurisation et aménagement des abords de l'école et centre-bourg

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le Président du Conseil Départemental, Jean-Gérard PAUMIER afin d'échanger sur les divers projets de la commune et notamment la demande d'aide financière pour la sécurisation et aménagement des abords de l'école et centre-bourg.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le devis de la Maîtrise d'œuvre, une décision sera ensuite rédigée.

- Enfouissement des réseaux rue du Commerce Nord et rue des Mimosas

Monsieur le Maire explique que le projet prévoit un agrandissement du virage au croisement de la rue du Commerce et la rue des Lilas donc l'achat d'une petite partie de terrain serait envisagé. Les membres de la commission voirie devront travailler ce projet.

- Salle des fêtes

Monsieur le Maire énumère le montant des pénalités, le montant pour absences aux rendez-vous et le montant de retenue de garantie soit 9 400.00 € H.T. pour le lot n°5 plomberie-chauffe qui devront être déduits du solde de la facture de l'entreprise SPIE Batignolles.

Monsieur le 1^{er} Adjoint soulève le problème du parquet qui présente des difficultés de nettoyage. Une vitrification serait peut-être à envisager.

- Café associatif
Divers échanges avec le Pays de Loire Touraine qui financerait une partie du projet par l'attribution d'une subvention.

- Point commission enfance
Les membres de la commission enfance font le point sur le conseil d'école qui a eu lieu le 31 mai 2022. La fête de l'école aura lieu le samedi 25 juin 2022 sur la commune de Les Hermites et débutera à partir de 11h00.
L'APE va participer au financement du vidéo projecteur interactif qui sera installé dans la classe GS-CP. Le montant d'aide est de 1 000.00 €.
Un devis pour la rénovation de la peinture de la classe GS-CP a été reçu, le montant total est de 3 505.00 € H.T., les membres du conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis, une décision du maire sera rédigée.

- Point commission communication
Une date de réunion est programmée le mercredi 22 juin 2022 afin de travailler sur la rédaction de La Feuille de Monthodon et le bulletin communal.

- Visite de la lagune 11 juin 2022
Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il est important qu'ils soient présents lors de la visite de la lagune qui aura lieu le samedi 11 juin 2022 de 10h à 12h.

- Décorations de Noël
Les membres de la commission bâtiments-matériel-foncier et cimetière sont invités à travailler sur les décorations de Noël afin de savoir si la commune doit réaliser des achats.

- Elections législatives 12 et 19 juin 2022
Monsieur le Maire présente les tableaux des permanences des dimanches 12 et 19 juin 2022.

- Manifestations
Monsieur le Maire présente les invitations reçues en mairie.

- Biens mobiliers
Le Maire donne la parole à Monsieur le 2^{ème} Adjoint qui informe le conseil que la commune va vendre du matériel obsolète : une remorque et un tracteur tondeuse puisque ces derniers ont été remplacés.

- Adressage
Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Corentin Deslis, conseiller municipal qui fait le point sur la pose des panneaux.

Dates à retenir :

Visite de la lagune ouverte aux administrés : samedi 11 juin 2022 de 10h à 12h

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h

Fête de l'école : samedi 25 juin 2022 à 11h15

Conseil Municipal : jeudi 07 juillet 2022 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22 heures et 03 minutes.

Le secrétaire,
Monsieur DESLIS Corentin

Le Maire,
Frédéric LAUGIS